

## FORMATION : Certificat de Spécialisation Technicien Conseil en Comptabilité et gestion agricoles Code RNCP 2296

<p><b>Le métier</b></p>	<p><b>Le CS Technicien Conseil en Comptabilité et Gestion Agricoles</b> est un diplôme de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt permettant de former au métier de technicien Conseil en Comptabilité et gestion agricole placé sous l'autorité du responsable de centre (pour les centres de gestion) ou du chef de service pour les autres types d'entreprises (agences comptables privées, établissements publics, coopératives agricoles, banques).</p> <p>Il réalise l'ensemble des opérations comptables, de l'enregistrement des écritures à la détermination du résultat, et il établit les déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole. À partir de cette analyse, il peut conseiller les exploitants agricoles dans la gestion de leur activité.</p>
<p><b>Profils, prérequis et emplois visés</b></p>	<p><b>Pour ce CS, l'entrée en formation nécessite d'être titulaire d'un diplôme agricole :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-BTS Comptabilité gestion, BTSA Analyse et Conduite des Système d'Exploitations Agricoles ou autres BTSA</li></ul> <p><b>ou</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-D'un diplôme ou titre homologué de niveau équivalent et de spécialité voisine sur décision du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.</li></ul>

**ou**

-D'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de diplôme ou de l'équivalent de trois années à temps plein d'un autre emploi. Un test de positionnement organisé par le centre doit être validé.

**Les employeurs sont :**

- Les centres de gestion agricoles (CCER),
- Les agences comptables privées,
- Les établissements publics agricoles(ADASEA, DDT...),
- Les coopératives agricoles,
- Les banques qui possèdent un service spécifique destiné aux agriculteurs.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, cette spécialisation concerne essentiellement les exploitants, ou leur conjoint, qui souhaitent s'investir plus largement dans la gestion de leur exploitation ou qui n'ont pas la formation de base nécessaire à cette gestion (BTSA PA et PV). L'accès à tout ou partie de la formation (bloc de compétence) est possible. Nous contacter pour toute autre modalité d'accès.







**Les emplois visés :**

- En agences comptables privées : conseiller ou comptable ;
- Pour les administrations : agent administratif, animateur-conseil, contrôleur ;
- En coopératives agricoles : comptable ;
- Pour les banques : chargé de clientèle agricole.

<p><b>Objectifs de la formation</b></p>	<p><b>Le CS Technicien Conseil en Comptabilité et Gestion Agricoles permet de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les opérations comptables, l'enregistrement au résultat, et les déclarations fiscales et sociales (ces opérations sont généralement effectuées par les aides comptables et les comptables, mais le technicien-conseil peut être appelé, selon la taille de la structure, à les réaliser).</li> <li>- Procéder à l'analyse comptable, fiscale, technico-économique et sociale de l'exploitation par l'approche globale de l'exploitation.</li> <li>- Présenter les résultats à l'exploitant, apporter les conseils adaptés selon ses projets.</li> <li>- Développer une dimension commerciale, relationnelle et organisationnelle.</li> <li>- Connaître et maîtriser le management de l'entreprise et les outils de gestion.</li> </ul>
<p><b>Organisation et durée de la formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation à temps plein se déroule sur 10 mois maximum.</li> <li>• La formation en alternance se déroule sur 12 mois maximum.</li> <li>• La durée de la formation en centre est de 560 heures</li> <li>• 4 UC :                  UC1 : Réaliser les opérations comptables, de l'enregistrement des écritures à l'élaboration du résultat                  UC2 : Réaliser des déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole                  UC3 : Produire, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, une analyse globale en utilisant les documents élaborés spécifiques à l'exploitation                  UC4 : Participer au développement de son service</li> <li>• Une rentrée en septembre. <a href="https://www.ville-gueret.fr/fiche-annuaire/irfjs-linstitut-regional-de-formation-jeunesse-et-sport/">https://www.ville-gueret.fr/fiche-annuaire/irfjs-linstitut-regional-de-formation-jeunesse-et-sport/</a></li> </ul>
<p><b>Statuts</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stagiaire de la formation continue</li> <li>• Salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation</li> <li>• Salarié d'entreprise en formation continue</li> <li>• Demandeurs d'emploi.</li> </ul>

<p><b>Evaluation</b></p>	<p>L'évaluation de la formation est réalisée grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 épreuves écrites de comptabilité, fiscalité et gestion.</li> <li>- 1 épreuve orale : chaque stagiaire traitera un cas pratique choisi en entreprise. Ce cas demandera une étude comptable émise par un adhérent du centre de gestion. Le candidat viendra ensuite présenter ses résultats de son étude devant un jury.</li> </ul> <p>Le jury est constitué d'un formateur et d'un professionnel du secteur de la comptabilité et de la gestion agricole</p> <p>L'obtention des quatre épreuves permet l'acquisition de diplôme de niveau 5. *</p>
<p><b>Certification</b></p>	<p><b>L'obtention du diplôme</b> se fait après validation des situations d'évaluation, il est délivré par le ministère de l'Agriculture.</p>
<p><b>Méthodes et suivi pédagogique</b></p>	<p>L'objectif pédagogique principal est de <b>développer l'autonomie, la capacité de réflexion et d'analyse des apprenants.</b></p> <p>Les cours ont lieu en présentiel avec des visites d'entreprises. Le travail en groupe est privilégié avec rendu écrit et oral.</p> <p>Les périodes de stages font l'objet d'une restitution de vécus à chaque retour en centre. Une visite en entreprise et un contact par téléphone, par un référent de formation, pour l'ensemble des périodes de mises en situations professionnelles.</p> <p>Nous nous engageons à développer une démarche réflexive auprès de nos apprenants dans le cadre des analyses de pratiques professionnelles et de retour d'expérience.</p>

<p><b>L'équipe pédagogique</b></p>	<p><b>Le coordonnateur pédagogique de la formation</b> prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe et le suivi individuel tout au long du parcours. Il garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun. Il coordonne les interventions des professionnels.</p> <p><b>Les formateurs/trices</b> sont expert(e)s dans leur domaine d'intervention. Ils/elles possèdent une expérience dans le domaine de compétence. Des professionnels des Organismes Professionnels interviennent dans la formation.</p>
<p><b>Le plus de la formation au CFPPA d'Ahun</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Partenariat avec le CER23</b></li> <li>- <b>Intervention des professionnels et expert du secteur (banque, coopératives, centre de gestion, juristes etc...)</b></li> <li>- <b>Hébergement et restauration sur place</b></li> </ul>
<p><b>Coût et mode de financement de la formation</b></p>	<p>Formations en alternance financée par les OPCO.              Formation professionnelle continue financée par pôle emploi, CPF, entreprise Financement personnel (nous contacter).              Éligible au CPF.</p>
<p><b>Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap :</b></p>	<p>Notre site de formation est accessible aux personnes handicapées. Nous disposons d'une référente handicap pour vous conseiller et orienter.</p> <p>Pour toute personne en situation d'handicap, merci de nous contacter au 05.55.81.48.90 ou 05.55.81.48.91 ou par mail à <a href="mailto:caroline.esposito@educagri.fr">caroline.esposito@educagri.fr</a> ou <a href="mailto:stephanie.grandet@educagri.fr">stephanie.grandet@educagri.fr</a> afin de pouvoir adapter l'admission à la formation.</p>

<p><b>Locaux mis à disposition</b></p>	<p><b>Le CFPPA/CDFAA vous accueille</b> dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.</p> <p>Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire. Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Ils comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.</p> <p>Le CFPPA est également équipé d'une zone de détente avec distributeurs. Dans l'enceinte du lycée, les apprenants ont accès au réfectoire. Des chambres sont proposées pour les apprenants.</p>
<p><b>Pour plus d'informations</b></p>	<p><a href="mailto:bruno.vincent1@educagri.fr">Bruno.vincent1@educagri.fr</a> : chargé de développement</p>
<p><b>Nos coordonnées</b></p>	<p><b>CFPPA de la Creuse</b></p> <p> Le Chaussadis 23150 AHUN</p> <p> 05.55.81.48.90</p> <p> cfppa.ahun@educagri.fr</p> <p><b>CFA de la Creuse</b></p> <p> Le Chaussadis 23150 AHUN</p> <p> 05.55.81.48.91</p> <p> cfa.creuse@educagri.fr</p>